

LE MAG' #24

Ce trimestre dans le Mag' >>>

ZOOM SUR

- ▶ Presqu'île Habitat fait sa rentrée digitale
p. 3

EN BREF

- ▶ Prologations du service de tranquillité résidentielle
p. 3

INFO PRESQU'ÎLE HABITAT

- ▶ 2022 : Chauffage collectif, lancement d'une consultation des locataires
- ▶ Opération recyclage des sapins de Noël
p. 4

INFOS TRAVAUX

p. 4



Comptage de l'eau :
ce qui change en 2022

DOSSIER SPÉCIAL p.2

PRESQU'ÎLE HABITAT
VOUS PRÉSENTE SES
MEILLEURS VŒUX

2022

4^{ème} trimestre 2021

Comptage de l'eau : ce qui change en 2022



À partir du 1^{er} janvier 2022, le marché de comptage d'eau froide et d'eau chaude, sur les résidences actuellement gérées par le prestataire OCEA, sera transféré à l'entreprise ISTA. Cette nouvelle attribution implique le remplacement de 12 735 compteurs afin de mettre en œuvre la télérelève des index de vos consommations. Celle-ci vous permettra d'accéder à une nouvelle offre de services !

À partir de janvier 2022, plus de 6 200 logements, soit près de 80% du patrimoine de Presqu'île Habitat, bénéficieront de travaux de remplacement de leur(s) compteur(s) d'eau froide et/ou d'eau chaude. Ces travaux devraient s'étaler sur une période de 6 mois afin que l'ensemble des logements soient équipés au plus tard au 1^{er} juillet 2022.

Concrètement, comment se dérouleront les interventions ?

Le déploiement sera réalisé en premier lieu dans les résidences où les compteurs se situent à l'intérieur des logements.

Les locataires concernés seront informés par voie d'affichage **au minimum 8 jours avant la date de passage d'ISTA**. Les dates et horaires d'intervention y seront indiqués afin de vous permettre de vous rendre disponibles.

- Respecter les gestes barrières, notamment le port du masque, en présence du technicien.

Dans un second temps, les interventions d'ISTA concerneront les résidences où les compteurs se situent en parties communes (gaine palière, au-dessus des portes, etc.). Pour ces compteurs qui n'auront pu faire l'objet d'une relève contradictoire par l'occupant, les appareils déposés seront conservés par ISTA jusqu'à la régularisation des charges suivante, ce afin de pouvoir lever toute éventuelle contestation de consommations.

Une nouvelle offre de services

Tous les compteurs installés par ISTA seront dotés d'un module de télérelève. Ainsi, ces compteurs « intelligents » vous permettront d'accéder à une nouvelle offre de services :

- Plus besoin d'être présent lors du relevé de votre index, la relève de vos consommations d'eau se fera à distance.
- Bénéficiez d'un compte personnel en ligne pour suivre vos consommations (si vous avez déjà un compte « Web'Conso » d'ISTA dans le cadre de l'individualisation de vos frais de chauffage, vos consommations d'eau y seront intégrées automatiquement).
- Soyez alertés, par mail ou sms, en cas de surconsommation d'eau (à partir de 80% de l'objectif de consommation mensuelle que vous pourrez vous-même fixer), ainsi qu'en cas de fuite détectée dans votre logement. Nous vous rappelons que les coûts liés à une fuite d'eau après compteur sont à la charge du locataire. Dans ce cas, il vous appartient de contacter l'attributaire du contrat robinetterie (ISTA depuis le mois de mai 2021) afin qu'une intervention soit réalisée dans les meilleurs délais.

Cette disposition doit donc vous permettre de mieux maîtriser vos consommations, et vos factures.

Mise en place d'une facturation « en temps réel »

Lorsque 80% des logements d'une résidence auront été dotés de ces nouveaux compteurs, la télérelève pourra être mise en place. Grâce à celle-ci, vos index de consommations d'eau nous seront communiqués chaque mois pour permettre une facturation de vos consommations le mois suivant. Ainsi, vous ne paierez plus d'acomptes de charge pour ce poste mais le coût réel de vos consommations. Pour



exemple : **1^{er} Juillet 2022**

La télérelève est active dans ma résidence.



10 Août 2022

Mes consommations d'eau du mois de juillet sont transmises par ISTA à Presqu'île Habitat.



Fin Août 2022

Mes consommations réelles d'eau du mois de juillet me sont facturées sur mon avis d'échéance d'août.

Dans l'attente de la mise en place effective de la télérelève, les acomptes de charges d'eau seront maintenus et régularisés ultérieurement.

Attention : S'agissant de travaux obligatoires, vous ne pouvez vous opposer au remplacement des compteurs d'eau de votre logement. Ceci est dans votre intérêt car le coût de leur location sera moins élevé que celui que vous payez actuellement (location intégrée à votre facture OCEA). Par ailleurs, si l'entreprise ne peut accéder à votre logement pour procéder au remplacement de compteur(s), un forfait (dissuasif) de consommation d'eau vous sera facturé.

Pose des compteurs d'eau

DATE D'INTERVENTION	HORAIRE D'INTERVENTION
Le : 	8h 10h 12h 13h 15h 17h
Jour Date Mois	Matin Après-midi

Notre technicien passera effectuer la pose ou le remplacement des compteurs d'eau à la date indiquée ci-dessus.

Il sera équipé d'un masque et de gel hydro-alcoolique et cette intervention sera effectuée dans les couloirs en gaine palière.

Merci de lui donner l'accès au bâtiment.

En effet, la présence d'une personne majeure dans votre logement sera indispensable pendant la durée de l'intervention pour :

- Permettre l'accès à l'appartement,
- Valider, contre signature, l'index de dépose de l'ancien compteur.

Pour une intervention efficace le jour J, et dans votre intérêt, nous vous demanderons de veiller à :

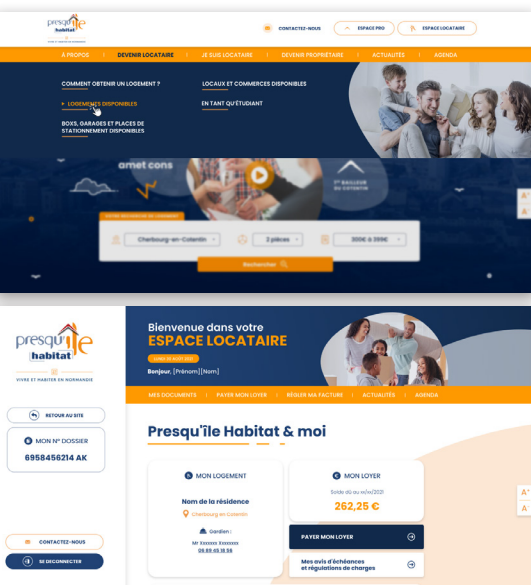
- Laisser libre accès aux éléments de coupure d'eau,
- Fermer tous vos robinets,

Presqu'île Habitat fait sa rentrée digitale

Depuis plusieurs mois, comme vous avez pu le constater, l'accès aux espaces personnels de notre site Internet a dû être fermé pour des raisons techniques. Sans possibilité de résoudre les difficultés rencontrées, nous avons mis à profit ce temps pour refondre totalement le site et vous offrir une meilleure expérience utilisateur. Dans le même temps, le développement de notre application mobile s'est poursuivi. Dès la mi-janvier, profitez de ces nouveaux services digitaux !

Notre site Internet

Retrouvez le contenu de notre site www.presquile-habitat.fr dans un graphisme résolument plus moderne et au design « responsive » (*qui s'adapte à tous les écrans*), ainsi qu'un nouvel espace locataire intégrant vos informations personnelles, vos avis d'échéance, vos actualités, etc.



Votre application mobile

Pour aller encore plus loin, téléchargez votre application Presqu'île Habitat pour y retrouver les actualités qui vous concerne, en temps réel : agenda, info travaux, info panne, etc., mais également pour accéder aux informations relatives à votre résidence (documents, contacts utiles, conseils pratiques, etc.) ainsi qu'à vos informations locataires, ou encore répondre à des enquêtes.



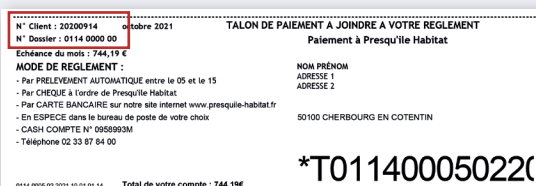
L'application est bien évidemment gratuite, sans publicité et disponible sur le Google play (Android) et l'App Store (iOS - Apple).



Activez vos comptes à partir de mi-janvier !

Si l'activation de vos comptes est nécessaire indépendamment sur ces deux supports (site Internet et application mobile), les modalités de connexion seront les mêmes : votre identifiant sera toujours votre n° de client.

Pour activer vos comptes, vous devrez donc vous munir de votre numéro de client et de votre numéro de dossier, qui sont rappelés dans le talon de paiement de chacun de vos avis d'échéance, et choisir votre propre mot de passe.



À l'issue de vos inscriptions, vous pourrez ainsi utiliser les mêmes informations de connexion pour accéder à vos espaces web et mobile.

Pour vous aider dans cette démarche, des guides seront disponibles sur notre site Internet www.presquile-habitat.fr. Vous y retrouverez un accompagnement pas à pas pour vos premières connexions.

Attention : Pour les locataires procédant au paiement en ligne de leur loyer, la connexion à votre espace personnel redevient obligatoire à compter de mi-janvier !

EN BREF Prolongation et extension du service de tranquillité résidentielle

Afin de renouer le dialogue avec et entre les habitants, Presqu'île Habitat fait appel, depuis février 2021, aux services de Médiation pour réaliser un travail d'intervention et de prévention auprès des résidents du Quartier des Provinces. Fort du succès rencontré jusqu'ici, ce service de tranquillité résidentielle, gratuit pour les locataires, est renouvelé pour l'année 2022, et étendu courant janvier au Quartier de la Brèche du Bois / Haut-Marais / Maupas.

Quelles sont les missions de Médiation ?

- En pratique, l'équipe de Médiation composée de 2 agents de tranquillité, effectue des déambulations dans les quartiers pour :
- ▶ Aller à la rencontre des habitants,
 - ▶ Intervenir à leur demande,
 - ▶ Constater et réduire les incivilités,
 - ▶ Régler les conflits de voisinage,
 - ▶ Mettre fin aux potentiels attroupements dans les parties communes des immeubles.

Vous souhaitez faire appel aux services de Médiation ?

Les agents de tranquillité se déplacent, à deux et à pied, dans vos immeubles et aux abords, et interviennent, pendant leurs jours de présence, dès lors qu'ils constatent un trouble et à la demande des locataires.

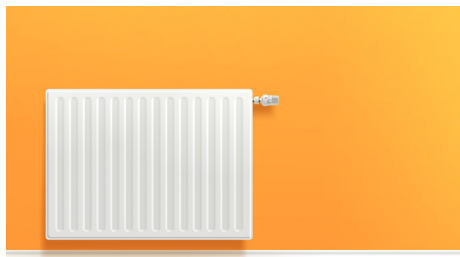
N'hésitez pas à les contacter par téléphone au 06 30 58 48 39 (numéro disponible directement depuis votre application mobile).

S'ils sont en interventions, les agents de tranquillité sont susceptibles de ne pas répondre immédiatement à votre appel. **Laissez votre message sur le répondeur**, ils vous recontacteront dès que possible.

Sur le même principe, en dehors de leurs jours et horaires de présence, la messagerie est disponible 24h/24 et 7j/7. Laissez votre message en indiquant vos coordonnées, vous serez recontactés dès la reprise de leur service.

PRESQU'ÎLE HABITAT

2022 : Chauffage collectif, lancement d'une consultation des locataires



Afin de répondre à la demande de certains locataires concernant une hausse généralisée des températures minimales dans les logements bénéficiant d'un chauffage collectif, nous vous informons que Presqu'île Habitat procédera à l'étude des enjeux techniques, financiers et environnementaux liés à une telle hausse, afin que le Conseil d'Administration puisse délibérer en 2022 sur l'organisation d'une consultation des locataires. Cette consultation, dont les modalités de mise en œuvre sont encadrées par l'article 42 de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, porterait sur une hausse du seuil de température délivrée à 20.5°C, soit une augmentation de 1°C. Le choix serait ainsi laissé à l'ensemble des locataires concernés de se prononcer, à la lumière des éléments qui seront portés à leur connaissance, sur une éventuelle hausse des températures dans leur logement. Nous reviendrons vers vous, en temps voulu, sur ce sujet.

Si le container est plein, je n'abandonne pas mes déchets



Suite aux festivités de Noël, les containers de votre résidence (situés dans les locaux « poubelles » ou aux points d'apport volontaire) débordent souvent de déchets alimentaires, d'emballages cadeau et de cartons en tout genre.

Aussi, nous vous rappelons que si vous ne pouvez déposer vos déchets **dans** les containers prévus à cet effet, **vous ne devez en aucun cas les abandonner sur la voie publique ou dans les parties communes de votre résidence.**

Les déchets qui n'auront pu être mis en containers doivent obligatoirement être portés dans l'une des déchèteries du territoire. **Celles-ci sont ouvertes durant la période de vacances scolaires aux horaires d'ouverture habituels et sont accessibles à tous sans présentation de carte d'accès.** Retrouvez toutes les informations relatives à la déchèterie la plus proche de chez vous à l'adresse : www.lecotentin.fr/decheteries

À vous de jouer !

Bravo à l'heureux gagnant de la rubrique « À vous de jouer ! », qui remporte un panier garni de produits régionaux
Il s'agit de : **M. Sandrine JOLY !**

À la question de l'édition précédente, il fallait répondre : L'Âne du Cotentin

Ce trimestre, le lot mis en jeu est : **une carte cadeau E.Leclerc d'une valeur de 50€.**

Question du 4^{ème} trimestre 2021 :

La Manche abrite certaines roches les plus vieilles de France (plus de 2 milliard d'années), issues de la 1^{ère} chaîne de montagne qui émergea de l'océan primitif. Mais où se situent-elles exactement ?

À vos marques, prêts, jouez ! Envoyez-nous votre réponse par mail à communication@presquile-habitat.fr, ou sur papier libre au siège de Presqu'île Habitat, en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, numéro de contrat de location), ainsi que la mention « J'accepte le règlement* du jeu-concours ». Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses.

Jeu-concours réservé aux locataires de Presqu'île Habitat. Une seule participation par foyer. *Règlement du jeu disponible sur www.presquile-habitat.fr

INFO TRAVAUX

Réhabilitation de la résidence 8-14 Rue des Vosges

48 logements collectifs

Construite en 1966, la résidence a bénéficié d'une première réhabilitation en 1996. 25 ans après, de nouveaux travaux vont être entrepris :

- ▶ Isolation thermique par l'extérieur,
- ▶ Isolation thermique et mise en peinture des loggias,
- ▶ Réfection des parties communes (peinture, sols, éclairage),
- ▶ Remplacement du système de ventilation.

Les travaux ont débuté le 8 novembre par l'installation d'un échafaudage sur l'ensemble de la façade Sud du bâtiment et devraient s'étaler sur 13 mois.



Résidences Brécourt et Lecanu Réception des travaux

Après 12 mois de travaux, le chantier a été réceptionné fin novembre.



Retrouvez nos infos chantier sur www.presquile-habitat.fr rubrique « espace locataire > vos documents utiles ».

Presqu'île Habitat
1, rue de Nancy -CS 30122
Cherbourg - Octeville
50101 Cherbourg-en-Cotentin cedex
02 33 87 84 00 / contact@presquile-habitat.fr

Presqu'île Habitat, Le Mag' - N°24 - 4^{ème} trimestre 2021
Directeur de la publication : Benjamin André, Directeur Général de Presqu'île Habitat
Rédaction : service communication de Presqu'île Habitat
Numéro diffusé à 7700 exemplaires
N° ISSN : 2494-8993



10-31-1588 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

